



2 allée de Muret
87240 AMBAZAC

L'Adjointe du Directeur
Catherine NAINTRE

A Ambazac, le 3 juin 2020

Objet : Vie de l'établissement

Madame, Monsieur,

Monsieur Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé a par un communiqué de presse du 1^{er} juin 2020 indiqué que des assouplissements pourraient être envisagés pour les visites des familles en EHPAD.

Au-delà de cette recommandation, la décision d'assouplir les mesures relatives aux visites des familles relève de la décision de la direction de chaque établissement en fonction de la situation sanitaire.

Pour ce qui concerne le Centre gériatrique du Muret, il semble difficile de concilier assouplissement des visites et respect des mesures barrières. Il a donc été décidé collégalement de ne pas ouvrir davantage l'établissement aux familles.

En revanche, comme je vous l'indiquais dans un précédent courrier, les résidents en capacité de prendre seuls leurs repas en salle à manger s'y rendent une à deux fois par semaine le midi. Des petits groupes de 15 personnes d'un même étage y déjeunent. Dans les jours à venir, nous allons accueillir une vingtaine de personnes pour le déjeuner au restaurant. Nous veillons strictement au respect des distances entre chaque résident à table. Petit à petit, nous augmenterons la capacité d'accueil dans la salle à manger. Des repas en petit comité sont proposés dans les salons des étages.

Nous allons, dès la semaine prochaine, reprendre des activités en petit groupe dans la nouvelle salle d'art et loisirs qui est climatisée.

Nous devons également concomitamment concilier les obligations générées par la crise sanitaire et les mesures relatives à la canicule. La salle d'art et loisirs et la salle de restaurant sont les deux salles climatisées de l'établissement et nous y installerons un certain nombre de résidents en cas de forte chaleur. Les autres personnes resteront dans leur chambre munie de ventilateur.

Les promenades dans le parc et les sorties dans le jardin à la française sont organisées en fonction de la météo.

J'ai conscience que vous espériez que des mesures d'assouplissement pourraient être prises par l'établissement mais sachez que la santé de nos résidents prévaut toujours dans la décision de ne pas ouvrir plus largement l'établissement.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Directeur
Catherine NAINTRE

